Image not found or type unknown

APS Et changement de statut

Par **Mils94**, le **19/05/2020** à **12:49**

Bonjour,

Pour bien résumer la situation je vous l'explique par ordre chronologique :

De Septembre 2018 à Aout 2019 : j'étais en Alternance et donc j'ai bien eu mon APT durant cette période.

A fin Aout 2019 : J'ai signé un CDI, sachant que je suis encore étudiant (date d'obtention du diplome début Janvier 2020). et il était convenu avec mon entreprise de faire une demande d'APS puis de faire le changement de Statut.

le 13 Janvier 2020 : j'ai eu mon APS.

Jusqu'à aujourd'hui , je n'ai encore pas fais de demande de changement de statut (contexte ..).

Ma question : Jusqu'à aujourd'hui, suis je en règle vis à vis de l'état ?

Actuellement je vais faire une demande de changement de statut afin de ne pas dépasser le quota d'heures de travail sous APS (surtout que mon APS expire le 12/07/2020).

Merci de vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés